

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0955/PR/MS portant création du Comité de Pilotage pour la transformation de l'Hôpital Général Peltier en Centre Hospitalo-universitaire.

n° 2009-0955/PR/MS

Ministère

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION

Date de publication

28 décembre 2009

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2009

Date du numéro

31 décembre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de la Santé

VULa Loi n°173/AN/07/5ème L portant Réorganisation du Ministère de la Santé

VULa Loi n°85/AN/89/2ème L du 27 juillet 1989 portant organisation des Servicesdu Ministère de l'Education Nationale

VULa Loi n°96/AN/00/4ème L portant Orientation du Système Educatif Djiboutien

VUL'Arrêté n°91-0767/PRISP du 06 août 1991 portant réorganisation du Centre deFormation de personnels de santé

VUL'Arrêté n°91-0766/PR/SP du 06 août 1991 fixant les conditions d'accès, deformation et de certification des techniciens de la Santé

VULe Décret n°2006-0009/PR/MENESUP portant création de l'Université deDjibouti

VULa Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégoried'établissements Publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique

VULe Décret n°2007-0146/PR/MS portant création de l'Ecole de Médecine deDjibouti

VULe Décret n°2007-0231/PR/MS fixant le cadre général du régime des études etles conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine

VULe Décret n°2007-0563/PR/MS portant création du Comité de Pilotage de l'Ecolede Médecine de Djibouti

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion desétablissements publics à caractère administratif

VULe Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres duGouvernement

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 2009.

TEXTE INTÉGRAL

TITRE I : Dispositions Générales

Article 1

Il est créé un comité de pilote, pour guider et appuyer latransformation de l'Hôpital Général Peltier en un CentreHospitalo-uni-versitaire. TITRE II : Mandat et Composition du Comité de Pilotage

Article 2

Le comité de pilotage est chargé de

-
- identifier, proposer et appuyer à la mise en place des différentes étapes pourla transformation de l'HGP en CHU
 - mettre en place un processus participatif, en associant les différents acteurset partenaires, dans la mise en oeuvre de cette transformation
 - proposer les différents textes juridiques et réglementaires y compris ceuxrégissant les modalités de fonctionnement du CHU et organisant l'ensemble desservices en centre de soins, d'enseignement et de recherche
 - proposer au Ministère de la Santé les conventions à passer entre le CHU etl'Ecole de Médecine d'une part et les différentes structures de soins tels queDar-El-Hanan, Centre Paul Faure, centre Yonis Toussaint et l'Hôpital de Balbalad'autre part
 - proposer et appuyer à la définition des moyens humains, techniques etfinanciers pour l'organisation des services devant accueillir les étudiantsstagiaires de l'Ecole de Médecine de Djibouti et de l'Institut Supérieur desSciences de la Santé, pour assurer dans les meilleures conditions, lesenseignements publics médical et post-universitaire, la recherche médicale etl'enseignement des paramédicaux
-

- proposer un plan de formation pédagogique pour les encadreurs des stagiaires, les médecins nationaux participants ou appelés à participer aux enseignements et identifier leurs besoins en termes de formation pédagogique et académique
- proposer des projets de convention de jumelage et/ou de coopération technique entre le futur CHU et les structures similaires des pays amis en vue d'améliorer l'organisation et le plateau technique des services, la formation et les capacités des ressources humaines
- proposer un statut des médecins praticiens opérant dans le futur CHU, les centres y affiliés et participant, dans le respect des malades, aux enseignements publics médical et post-universitaire, à la recherche médicale et à l'enseignement des paramédicaux
- faire toutes propositions utiles allant dans le sens de la réussite de la transformation de l'Hôpital Général Peltier en CHU. Ce Comité examine toutes questions identifiées par les différents acteurs et partenaires et relevant du domaine de la transformation de l'HGP en CHU.

Article 3

Le Comité de Pilotage est composé des membres suivants et qui représentent les institutions impliquées dans la transformation de l'HGP en CHU

-
- Dr Chehem Mohamed Watta, Président
 - Dr Saad Abdillahi Awaleh, Secrétaire
 - Dr Ali Barreh Matan, représentant l'Ecole de Médecine de Djibouti, membre
 - Dr Abdillahi Omar Bouh, représentant l'Université de Djibouti, membre
 - Dr Madina Daher Okieh, représentant l'Université de Djibouti, membre
 - Mr. Ibrahim Mohamed Derkala, Représentant l'Hôpital Général Peltier, membre
 - Mr. Mohamed Iwad Mohamed, représentant l'Hôpital Général Peltier, membre
 - Dr Madian Mohamed Said, représentant l'Hôpital de Balbala, membre
 - Madame Mouna Osman Aden, représentant le Centre Paul Faure
 - Dr Dirir Allaleh Guedi, représentant la Maternité Dar El Hanan, membre
 - Mr. Ali Houssein Guedi, représentant l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé, membre. Le Comité de Pilotage peut faire appel à toute personne dont la présence est jugée utile et pertinente, compte tenu de l'ordre de jour de la réunion.

Article 4

Le Comité de Pilotage se réunit en session ordinaire toutes les trois (3) semaines. Il se réunit en session extraordinaire à chaque fois que les membres représentant les institutions et/ou le Président du Comité en font la demande. Les comptes-rendus de ses réunions sont transmis à la fois au Ministre de la Santé et à chaque membre afin de prendre les dispositions nécessaires.

TITRE III : Dispositions Finales

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
